

Courriel n°38

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Eoliennes voie Corette Matigny-Douilly

Date : Sun, 2 Oct 2022 16:52:10 +0000

De : <@.com>

Pour : pref-consult-public@somme.gouv.fr <pref-consult-public@somme.gouv.fr>

Messieurs,

La courte enquête publique concernant les éoliennes prévues voie Corette m'incite à vous signaler à nouveau mon opposition à ce projet.

La saturation dans notre région est totale et l'édification de ces six nouvelles éoliennes par RWE crée un encerclement autour de notre village d'Offoy. Il n'y aura plus d'espace de repos visuel alors que la situation est déjà très pénible pour les habitants.

En espérant le respect des habitants de la Somme,

80400 Offoy

Courriel n°39

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] refus de l'éolien

Date : Sun, 2 Oct 2022 19:27:29 +0200 (CEST)

De : <@orange.fr>

Répondre à : <@orange.fr>

Pour : pref-consult-public@somme.gouv.fr

je suis contre cette nouvelle installation ,trop c'est trop .On ne voit plus que cela autour de nous ,qui ne sont pas toujours en action .

Courriel n°40

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Éoliennes Voie Corette

Date : Sun, 2 Oct 2022 21:17:27 +0200 (CEST)

De : .@club-internet.fr

Répondre à : .@club-internet.fr

Pour : pref-consult-public@somme.gouv.fr

Copie à : <.@club-internet.fr>

Totalement solidaire des opposants à ce projet qui sera néfaste aux habitants dont les demeures sont situées à proximité du projet.

Il serait urgent, dans le cadre de l'acceptabilité de l'ensemble des projets de ce type de prendre en compte l'avis des riverains.

Aussi la distance de 500m minimale mériterait d'être reconsidérée du fait de la hauteur sans cesse grandissante des éoliennes. Légiférer pour une distance d'environ 3 kms mini des premières habitations serait logique.

Bien à vous.

Courriel n°41

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Projet parc éolien voie Corette : REFUS

Date : Sun, 2 Oct 2022 21:15:22 +0000 (UTC)

De : <@yahoo.fr>

Pour : pref-consult-public@somme.gouv.fr <pref-consult-public@somme.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Parce que trop, c'est trop! Parce que notre environnement est à saturation, parce que **nous sommes envahis par les éoliennes dans la Somme, nous refusons de voir un xième projet éolien sortir de terre** à moins de 2 kilomètres de notre maison. Est-il nécessaire de rappeler au promoteur que selon les critères même de la DREAL ce projet provoquera saturation et encerclement de notre cadre de vie? Que ce projet s'inscrit dans une des zones cartographiée par la DREAL en juillet 2019 comme étant à préserver comme espace de respiration visuelle? **Que les postes de livraison ne font l'objet d'aucune insertion paysagère? Que leur situation à presque un kilomètre de la première éolienne, et sur une commune voisine, est parfaitement absurde?** A qui ferait-on croire qu'une nouvelle implantation illégitime, qui ne respecte ni le paysage, ni la faune, ni la flore, contribue à l'écologie ? Parce que l'écologie est au sens propre du terme l'étude de l'habitat, que les promoteurs cessent de faire de l'économie sous couvert d'écologie, qu'ils prennent enfin en considération notre habitat et ses habitants !

Nous ne pouvons pas accepter ce projet qui va industrialiser notre paysage, dévaluer la valeur de notre bien immobilier que nous mettons une vie à acquérir. Merci de porter tout l'intérêt nécessaire à ce message.

Bien à vous.

Agriculteur à Quivières